



## **SERVAL**

*A l'attention de M MICKAEL GOURAUD*

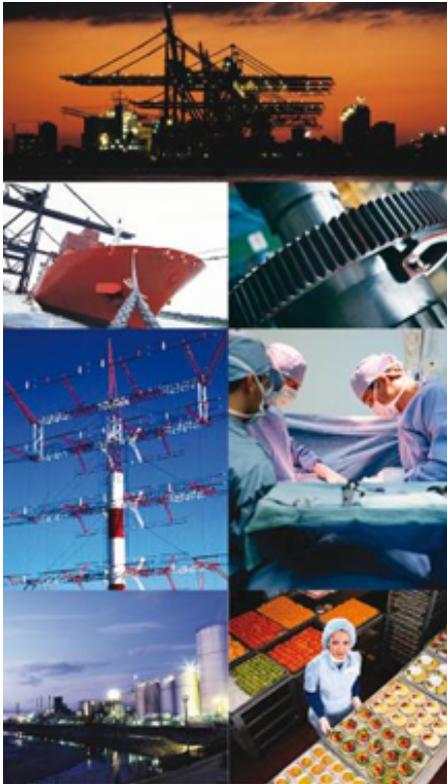
LA CREUSE DE STE EANNE BP 4  
79800 STE EANNE

### **RAPPORT DE VERIFICATION** Installations électriques Q18

Code prestation : EL0001  
Rapport N° : R1346760-002-1

Lieu d'intervention :  
SERVAL  
LA CREUSE DE STE EANNE BP 4  
79800 STE EANNE

Date d'intervention : du 16/06/2020 au 19/06/2020  
Date d'expédition : 20/06/2020



Agence La Rochelle  
ZI des Quatre Chevaliers Rond Point de la République  
17180 PERIGNY  
Tél : 05-46-34-71-90 - Fax : 05-46-34-02-25

## **RAPPORT DE VERIFICATION Installations électriques Q18**

Code prestation : EL0001

Date d'expédition : 20/06/2020

**- R1346760-002-1**

Liste des destinataires :

- SERVAL  
LA CREUSE DE STE EANNE BP 4  
79800 STE EANNE  
A l'attention de : M MICKAEL GOURAUD  
Envoi par : Mail
  
- SERVAL  
LA CREUSE DE STE EANNE BP 4  
79800 STE EANNE  
A l'attention de : M Olivier LIGNEREUX  
Envoi par : Mail

<b>DOMAINE 18</b>	<b>INSTALLATIONS ELECTRIQUES</b>	Réf : 1346760-002-1	<b>Q 18</b>
<b>COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE</b>			

Organisme  
 Nous soussignés organisme de vérification d'installations électriques autorisé\* par CNPP sous le n° **140/18**  
 Nom (ou raison sociale) : **APAVE SA**  
 191 rue de Vaugirard  
 75738 Paris Cedex 15

Etablissement objet de la vérification  
 Nom (ou raison sociale) **SERVAL**  
  
 LA CREUSE DE STE EANNE BP 4  
 79800 STE EANNE

Lieu d'intervention **SERVAL**  
 LA CREUSE DE STE EANNE BP 4  
 79800 STE EANNE

Nature de l'activité Fabric. aliments pour animaux de ferme  
 Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser la référence du ou des bâtiments concernés : **usine serval et site extérieur étable**  
 Nous déclarons avoir reçu de l'exploitant ou de son représentant :  
 ➤ la désignation des locaux à risque d'incendie par l'exploitant (par défaut, l'organisme se réfère au guide UTE C 15103) : Oui  Non   
 ➤ le document relatif à la protection contre les explosions fourni par l'exploitant : **Non**

Vérification des installations électriques réalisée  
 Nous déclarons avoir procédé le 19/06/2020 à une vérification des installations électriques conformément au chapitre 2 du référentiel APSAD D18.  
 La vérification a consisté en :  
 Une vérification complète des installations électriques de l'établissement  
 Une vérification partielle ne prenant pas en compte les installations désignées ci-dessous

Une coupure totale a été autorisée par l'exploitant Oui  Non   
 Type de vérification :  
 Première vérification effectuée par l'organisme  
 Vérification périodique annuelle

Date de la précédente visite : **20/06/2019**

**Conclusion**  
 Nous déclarons que l'installation électrique  
 peut entraîner des risques d'incendie ou d'explosion  
 ne peut pas entraîner des risques d'incendie ou d'explosion

La vérification a été effectuée  
**par M. THIERRY MITARD**  
 en présence de : M. LAMY et entreprise AMELEC

A La Rochelle, le 19/06/2020



(r4.1)



\* Autorisation délivrée par CNPP Cert, organisme certificateur reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance  
 Route de la Chapelle Réanville CS 22265 F27950 Saint-Michel [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)

COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE

Constatations <sup>1</sup>	NV SO	Absence de danger constaté	Danger signalé pour la 1ère fois <sup>2</sup>	Danger déjà signalé
1 Présence de traces d'échauffement anormal d'une canalisation et/ou d'un matériel électrique		✓		
2 Absence de moyens de protection des transformateurs (HT/BT, BT/HT, HT/HT)		✓		
3 Absence ou inadaptation des dispositifs de protection contre les surintensités		✓		
4 Dysfonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel		✓		
5 Présence de poussière déposée ou de substances de nature à provoquer un danger dans les armoires électriques		✓		
6 Inadéquation des matériels ou des canalisations électriques dans les locaux à risque d'incendie et/ou zones à risque d'explosion		✓		
7 Défaut de continuité du conducteur de protection dans les locaux à risques d'incendie et/ou zones à risque d'explosion		✓		
8. Existence de locaux à risque d'incendie et/ou zones à risque d'explosion pour lesquels l'installation ne répond à aucune des deux conditions suivantes : - Présence, bonne adaptation, bon fonctionnement du ou des dispositifs assurant la signalisation ou la coupure au 1er défaut d'isolement - Protection des circuits alimentant ces locaux ou zones par dispositifs à courant différentiel résiduel de seuil égal à 300 mA		✓		

<sup>1</sup> Indiquer à l'aide d'une croix dans les colonnes de droite s'il y a ou non constat de danger. La mention SO signifie "Sans Objet". La mention NV signifie "Non Vérifié" et doit être motivée : vérification partielle et/ou coupure totale non autorisée.

<sup>2</sup> Dans le cas d'une première vérification réalisée par l'organisme, les constats de danger sont mentionnés dans cette colonne.

**Evénements déclarés depuis la vérification précédente**

Modification de l'installation

néant

Incidents

aucun incident majeur signalé

Dispositions pour améliorer les conditions de sécurité

prise en compte des remarques antérieures

<b>DOMAINE 18</b>	<b>INSTALLATIONS ELECTRIQUES</b> Réf : 1346760-002-1	<b>Q 18</b>
<b>COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE</b>		

**Points de non-conformité ou anomalies constatées et préconisations associées**

Rappeler le cas échéant ,la date à laquelle ils ont été signalés pour la première fois

**Aucune non-conformité n'a été identifiée lors de cette vérification et ce, dans le périmètre des limites d'intervention.**

**Commentaires**

Q19 Délivré : Oui  Non

Présence de procédés photo-voltaïques : Oui  Non

Schéma de liaison à la terre de l'installation électrique (BT) : **TN-C-S**

Ce compte rendu doit être transmis dans un délai de 5 semaines à l'exploitant en 2 exemplaires, l'un destiné à son assureur, l'autre conservé par lui sur le site où la vérification a été effectuée. Ce délai peut être porté à 2 mois lorsque l'installation ne peut pas entraîner de risque d'incendie ou d'explosion.

**Agence de Niort**

1 rue Pierre Simon de Laplace

CS 68845

79028 Niort CEDEX

Tél : 05.49.77.16.00

Fax : 05.49.09.23.54

Email : frederic.guinouard@apave.com

**SERVAL**

LA CREUSE DE STE EANNE

BP 4

79800 STE EANNE

**A l'attention de Mr GOURAUD**

## COMPTE-RENDU Q19



N° : 21114552.01

Version : 01

DATE DU COMPTE-RENDU : 05/02/2021

### INSTALLATION(S) VERIFIEE(S)

Eléments de la liste validée

**DATE D'INTERVENTION**

Le 04/02/2021

**LIEU D'INTERVENTION**

**SERVAL**

LA CREUSE DE STE EANNE

BP 4

79800 STE EANNE

**INTERVENANT(S)**

Frédéric GUINOARD

**ACCOMPAGNE PAR**

Service maintenance

**RENDU COMPTE A**

Mr GOURAUD

Responsable maintenance

# Q19

## Compte-rendu de contrôle d'une installation électrique par thermographie infrarouge

### Entreprise utilisatrice

 Nom (ou raison sociale) : **SERVAL**


:

LA CREUSE DE STE EANNE  
BP 4  
79800 STE EANNE

Nature de l'activité exercée : Fabrication d'aliment pour bétail

Date ou période de contrôle : 04/02/2021

 Premier contrôle par thermographie infrarouge :  Oui  Non \*

 \* Si non, le dossier correspondant au précédent contrôle a-t-il été fourni?  Oui  Non

Préciser la date du contrôle précédent : 04/02/2020

### Opérateur

Je soussigné Frédéric GUINOARD

opérateur titulaire de l'attestation de compétence en cours de validité délivrée par CNPP

 de l'entreprise intervenante : **APAVE, Agence de Niort**


: 1 rue Pierre Simon de Laplace  
CS 68845  
79028 Niort CEDEX

 de l'entreprise utilisatrice :

déclare avoir procédé au contrôle conformément aux exigences du référentiel APSAD D19

### Synthèse du contrôle

Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser les bâtiments concernés par le compte-rendu :

**Maintenance, Bâtiment usine, CMV, SERVA FIBRE, Laboratoire, Conciergerie, Bureaux direction**

Pour le ou les bâtiments concernés :

- La liste des matériels et/ou ensembles d'appareillage déclarés correspond-elle à l'intégralité des entités et/ou ensembles d'installations ?  Oui  Non \*

\* Si non, celles ne figurant pas dans la liste sont indiquées ci-dessous :

- L'intégralité des circuits terminaux (luminaires, prises de courant et boîtes de connexion).
- Les cellules haute tension n'étant pas équipées de hublot infrarouge.
- Les jeux de barres protégés par plexiglass et non démontable sans risques

- L'intégralité des matériels et/ou ensembles d'appareillage déclarés a-t-elle été contrôlée ?  Oui  Non

- La présence d'une installation électrique n'appartenant pas à l'entreprise utilisatrice a-t-elle été constatée ?  Oui \*  Non

\* Si oui, préciser le type d'installation (installation photovoltaïque, antenne relais, etc.) :

Nombre d'anomalies :

- de priorité 1 : 0
- de priorité 2 : 2
- de priorité 3 : 0

La liste récapitulative de ces anomalies est présentée en page(s) suivante(s) et fait partie intégrante de ce compte rendu de contrôle Q19

## Liste récapitulative des anomalies constatées

Sur l'installation électrique de l'entreprise utilisatrice : SERVAL

Site de : STE EANNE

Emplacement / Matériel	Fiche d'anomalie n°_ (1)	Degré de priorité (2)			Défaut déjà signalé	
		1	2	3	Présentant toujours un défaut (3)	Ne pouvant être contrôlé (3)
<b>Bâtiment usine</b>						
<b>Mélange TS</b>						
TS001 Armoire synoptique mélanges						
Sectionneur BUTTNER 1	1		X			
<b>Salle des graisses</b>						
SG001 Armoire puissance 1						
Sectionneur général	2		X			

(1) En cas de report d'anomalie issue d'un précédent contrôle (ne pouvant être contrôlé l'année N), préciser la référence ou l'année du rapport  
 (2) Mettre une croix dans la case de la priorité demandée.  
 (3) Si oui, mettre une croix dans la case.

## Avis et améliorations proposés

Au vu des éléments contrôlés de l'installation électrique tels que définis dans la liste des matériels et ensembles d'appareillage et compte tenu de leurs conditions d'utilisations et de sollicitations au moment du contrôle, le risque d'incendie est présent. La levée des anomalies constatées dans les délais préconisés permettrait de réduire ce risque.

Les cellules haute tension n'étant pas équipées de hublot infrarouge, prévoir une campagne de mesures ultrason sur ces cellules.

A Niort CEDEX  
Signature de l'opérateur



Le 05/02/2021

Cachet de l'entreprise de l'opérateur



**Agence de Niort**

1 rue Pierre Simon de Laplace

CS 68845

79028 Niort CEDEX

Tél : 05.49.77.16.00

Fax : 05.49.09.23.54

Email : frederic.guinouard@apave.com

**SERVAL**

LA CREUSE DE STE EANNE

BP 4

79800 STE EANNE

**A l'attention de Mr GOURAUD**

## RAPPORT DE THERMOGRAPHIE Q19



N° : 21114552.01

Version : 01

DATE DU RAPPORT : 05/02/2021

### INSTALLATION(S) VERIFIEE(S)

Eléments de la liste validée

#### DATE D'INTERVENTION

Le 04/02/2021

#### LIEU D'INTERVENTION

**SERVAL**

LA CREUSE DE STE EANNE

BP 4

79800 STE EANNE

## CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES SUIVANT LE DOCUMENT TECHNIQUE APSAD D19

### THERMOGRAPHIE INFRAROUGE

CODE PRODUIT : ETIR0010

### ADRESSE (S) D'EXPEDITION

**ADRESSE POSTALE :**

SERVAL

LA CREUSE DE STE EANNE  
BP 4  
79800 STE EANNE

A l'attention de Mr GOURAUD

**ADRESSE (S) E-MAIL:**

m.gouraud@serval.fr

### RELATIONS DE LA MISSION

**INTERVENANT(S)**

Frédéric GUINOUARD

**SIGNATURE**



**RENDU COMPTE A**

Mr GOURAUD  
Responsable maintenance

**ACCOMPAGNE PAR**

Service maintenance

**PIECES JOINTES :**

- Attestation de compétence de l'intervenant délivrée par le CNPP
- Attestation métrologique de la caméra de thermographie

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJECTIF ET OBJET DE LA MISSION</b>	<b>3</b>
1.1	OBJECTIF	3
1.2	OBJET	3
<b>2</b>	<b>DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>TYPE DE CONTRÔLE</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>MATERIELS UTILISES</b>	<b>3</b>
4.1	MATERIELS	3
4.2	INFORMATIONS DE LA CAMERA	3
4.3	LOGICIEL UTILISE	3
<b>5</b>	<b>DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ENTREPRISE UTILISATRICE</b>	<b>3</b>
<b>6</b>	<b>ARCHIVAGE</b>	<b>3</b>
<b>7</b>	<b>LISTE DES MATERIELS ET / OU ENSEMBLES D'APPAREILLAGE ELECTRIQUE EXISTANT DANS L'ENTREPRISE</b>	<b>4</b>
<b>8</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>8</b>
8.1	AVIS ET AMELIORATIONS	8
8.2	RECOMMANDATION	8
<b>9</b>	<b>PRESENTATION DES ANOMALIES CONSTATEES</b>	<b>9</b>
	Bâtiment usine \ Mélange TS\TS001 Armoire synoptique mélanges	10
	Bâtiment usine \ Salle des graisses\SG001 Armoire puissance 1	11
<b>10</b>	<b>ATTESTATION DE COMPETENCE DE L'INTERVENANT</b>	<b>12</b>
<b>11</b>	<b>CERTIFICAT DE LA CAMERA</b>	<b>13</b>

## 1 OBJECTIF ET OBJET DE LA MISSION

### 1.1 OBJECTIF

L'objectif de cette mission est de vous aider à réduire les risques d'incendie d'origine électrique sur votre site. Ce rapport attire votre attention sur les points anormalement chauds constatés lors du contrôle par thermographie infrarouge de vos installations électriques. Ces anomalies éventuelles nécessitent des actions correctives de votre part. Ce rapport, établi conformément à l'article 2.5 du document technique APSAD D19, ne constitue qu'un avis technique, les décisions de prévention et de protection relevant de votre propre responsabilité. La mission a été réalisée selon les prescriptions du document technique APSAD D19, par un opérateur titulaire d'une attestation de compétence en cours de validité délivrée par le CNPP.

### 1.2 OBJET

Le contrôle par thermographie infrarouge porte sur les constituants de l'installation électrique déclarés par l'entreprise utilisatrice au travers de la liste des matériels et ou ensembles d'appareillage présente au chapitre 7.

## 2 DOCUMENT DE REFERENCE

Document technique APSAD D19

## 3 TYPE DE CONTRÔLE

- Contrôle initial  
 Contrôle périodique

## 4 MATERIELS UTILISES

### 4.1 MATERIELS

- Appareil de photographie numérique (peut être inclus dans la caméra thermique)
- Caméra thermique

### 4.2 INFORMATIONS DE LA CAMERA

Modèle : T540	Date de fabrication : 22/1/2020
N° de série : 79311664	Bande spectrale: 7,5 à 14 µm
Objectif : 24° x 18°	Plage de température : -20°C à 1500°C
Résolution / Sensibilité : 464 x 348 (<0,03°C à 30°C)	Date de vérification périodique : 22/1/2020
Incertitude de mesure : +/-2°C ou +/-2% au delà de 100°C	Réalisé par : France Infrarouge

### 4.3 LOGICIEL UTILISE

FLIR Thermal Studio PRO

## 5 DOCUMENTS FOURNIS PAR L'ENTREPRISE UTILISATRICE

- Rapport et compte rendu Q19 établis lors de la dernière visite  
 Plan des zones ATEX  
 Classement des locaux BE2 et BE3  
 Autre :

## 6 ARCHIVAGE

Ce dossier doit être conservé par l'entreprise utilisatrice avec une durée minimale correspondant à deux périodes de contrôles ou, dans le cas d'un contrôle ponctuel, avec une durée minimale de 5 ans.

## 7 LISTE DES MATERIELS ET / OU ENSEMBLES D'APPAREILLAGE ELECTRIQUE EXISTANT DANS L'ENTREPRISE

Conformément aux articles 1.5 et 3.2 du document technique APSAD D19, le client a établi la liste contractuelle du matériel à contrôler. Cette liste figure ci-dessous.

Nous déclinons toutes responsabilités quant aux matériels ou installations électriques ne figurant pas dans la liste remise par l'entreprise utilisatrice.

Tout équipement et/ou partie d'installation ne figurant pas dans la liste ci-dessous devra nous être indiqués par l'entreprise utilisatrice.

### Colonne "Charge" :

Cette colonne indique le taux de charge en % estimé par l'accompagnateur ou mesuré par celui-ci (dans ce cas, l'unité de mesure doit être indiquée).

En l'absence d'information précise fournie par l'accompagnateur, la charge est qualifiée selon l'un des codes suivants :

- U signifie : Usuelle (normale)
- F signifie : Faible
- 0 signifie : Nulle (0 %)

### Colonne "Repère" :

- RAS : signifie qu'aucune anomalie n'a été constatée
- 1, 2,...etc : renvoie sur les fiches spécifiques de présentation des anomalies
- NC : signifie que l'installation n'a pu être contrôlée.

Partie renseignée par le client				
Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
<b><u>Maintenance</u></b>				
Armoire MA002	U	RAS		04.02.2021
Armoire MA003	U	RAS		04.02.2021
Armoire MA004 (élec)	F	RAS		04.02.2021
Coffret bureaux	U	RAS		04.02.2021
<b><u>Bâtiment usine</u></b>				
<b>Froid JCI</b>				
Armoire NH3 (extérieur)	U	RAS		04.02.2021
Armoire salle des machines	U	RAS		04.02.2021
Armoire groupe maintient CO2	U	RAS		04.02.2021
<b>Local compresseur</b>				
CA001 Armoire générale	U	RAS		04.02.2021
Compresseur KAESER 1	U	RAS		04.02.2021
Compresseur KAESER 2	U	RAS		04.02.2021
Compresseur ATLAS COPCO 3	F	RAS		04.02.2021
Sécheur d'air S1	U	RAS		04.02.2021
Chaudière de secours	F	RAS		04.02.2021
<b>Chargement VRAC</b>				
VR001 Armoire silos 40/41	F	RAS		04.02.2021
Armoire vrac BI S6	U	RAS		04.02.2021
VR002 Pupitre dépotage	F	RAS		04.02.2021
VR004 Armoire éclairage prise	U	RAS		04.02.2021
<b>Mélange TS</b>				

Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
TS001 Armoire synoptique mélanges Sectionneur BUTNER 1	U	1		04.02.2021
TS002 Armoire API 1, 2, 3 , 4	U	RAS		04.02.2021
PAL TS Palettiseur TS	U	RAS		04.02.2021
TS007 Armoire surpresseur AERZEN	U	RAS		04.02.2021
TS005 + 005 bis Armoire variateur TS	F	RAS		04.02.2021
FIL TS Filmeuse TS	U	RAS		04.02.2021
CH001 Chaufferie usine + 2 chaudières	F	RAS		04.02.2021
CH003 armoire extérieur	U	RAS		04.02.2021
OS003 Ouvre sac WEILLER	F	RAS		04.02.2021
OS004 Verse TS	U	RAS		04.02.2021
<b>Poste haute tension</b>				
Transformateur + bornes HT BT	U	RAS		04.02.2021
Armoire générale	U	RAS		04.02.2021
Condensateurs	U	RAS		04.02.2021
<b>CH B TL</b>				
TL001 Synoptique (N)	F	RAS		04.02.2021
TL002 Armoire automate API 6	U	RAS		04.02.2021
TL005 Armoire CETEC	U	RAS		04.02.2021
TL006 Armoire éclairage prise	U	RAS		04.02.2021
PAL TL Palettiseur CH B	U	RAS		04.02.2021
FIL TL Filmeuse CH B	U	RAS		04.02.2021
TL007 Armoire variateur	U	RAS		04.02.2021
<b>Produits finis</b>				
PF001 Descendeur palettes	F	RAS		04.02.2021
FIL PF Filmeuse produits finis	F	RAS		04.02.2021
PF002 Armoire éclairage prises chargeur	F	RAS		04.02.2021
PF003 Armoire éclairage prises	F	RAS		04.02.2021
PF006 Déshumidificateur	F	RAS		04.02.2021
<b>Zone stockage</b>				
DEM 301 Armoire magasin 3	U	RAS		04.02.2021
DEM 201 Armoire magasin 2	U	RAS		04.02.2021
DEM 202 Coffret porte	F	RAS		04.02.2021
Armoire distribution éclairage/portail	F	RAS		04.02.2021
<b>Salle des graisses</b>				
SG001 Armoire puissance 1 Sectionneur général	U	2		04.02.2021
SG002 Armoire puissance 2	U	RAS		04.02.2021
SG003 Armoire éclairage prises clim	F	RAS		04.02.2021
SG004 Armoire éclairage extérieur	F	RAS		04.02.2021
<b>BUTNER rez de chaussée</b>				
BE016 Armoire manip sac BII	U	RAS		04.02.2021
BE016 bis Armoire manip sa BII (cetec)	U	RAS		04.02.2021

Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
Armoire chronos	F	RAS		04.02.2021
BE018 Armoire appoint BII	U	RAS		04.02.2021
BE019 Armoire DOBOY BII	U	RAS		04.02.2021
BE020 Armoire pesage 105388	U	RAS		04.02.2021
Déshumidificateur ensachage	U	RAS		04.02.2021
BE001 Aspirateur	U	RAS		04.02.2021
BE002 Armoire éclairage	U	RAS		04.02.2021
BE003 Armoire synoptique BI	U	RAS		04.02.2021
BE003 Armoire automate	U	RAS		04.02.2021
BE004 Armoire synoptique BII	U	RAS		04.02.2021
BE006 Armoire tapis BUTNER + variateur	U	RAS		04.02.2021
BE009 Armoire TAPIS + PLIEUR	U	RAS		04.02.2021
BE010 Armoire DOBOY BI	U	RAS		04.02.2021
BE011 Armoire appoint BI	U	RAS		04.02.2021
BE012 Armoire manip sac BI	U	RAS		04.02.2021
BE013 Armoire big bag BII	U	RAS		04.02.2021
BE012 bis Armoire manip sac BJ (cetec)	U	RAS		04.02.2021
<b>BUTNER 2ième étage</b>				
BE201 Armoire production frigo	U	RAS		04.02.2021
<b>BUTNER 3ième étage</b>				
BE301 Armoire injection d'eau	F	RAS		04.02.2021
3 armoires déshumidificateur	U	RAS		04.02.2021
<b>Salle de contrôle</b>				
SC003 coffret éclairage prises étage	U	RAS		04.02.2021
SC008 TD ondulée	U	RAS		04.02.2021
SC001 armoire générale éclairage prises	U	RAS		04.02.2021
Armoire distribution onduleur	U	RAS		04.02.2021
SC002 coffret onduleur	U	RAS		04.02.2021
SC004 coffret accueil réfectoire	U	RAS		04.02.2021
SC006 coffret éclairage vestiaires	U	RAS		04.02.2021
SC007 coffret clim SCC (garage)	F	RAS		04.02.2021
<b>CMV</b>				
DECM01 Armoire énergie CMV (étage)	F	RAS		04.02.2021
DECM02 Armoire éclairage prises CMV (étage)	F	RAS		04.02.2021
Coffret comptage (étage)	F	RAS		04.02.2021
CM001 synoptique mélange CMV + coffret de distribution	F	RAS		04.02.2021
CM002 armoire dosage CMV	F	RAS		04.02.2021
CM003 ensachage CMV	F	RAS		04.02.2021
CM004 grande mélangeuse	F	RAS		04.02.2021
CM005 armoire éclairage prises	F	RAS		04.02.2021
CM006 mélangeuse FORBERG	F	RAS		04.02.2021

Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
CM007 éclairage extérieur	F	RAS		04.02.2021
CM008 rideau atelier CMV	F	RAS		04.02.2021
CM009 rideau extérieur CMV	F	RAS		04.02.2021
CM0010 Coffret chargeur	F	RAS		04.02.2021
CM0011 Coffret porte	F	RAS		04.02.2021
CM013 nettoyeur HP	F	RAS		04.02.2021
<b><u>SERVA FIBRE</u></b>				
CSER 001 armoire générale	F	RAS		04.02.2021
CSER 002 armoire mélangeuse	F	RAS		04.02.2021
CSER 004 balance (armoire chargement)	F	RAS		04.02.2021
CSER 005 armoire chargement vrac	F	RAS		04.02.2021
<b><u>Laboratoire</u></b>				
LAB01 armoire laboratoire	U	RAS		04.02.2021
<b><u>Conciergerie</u></b>				
DV001 armoire conciergerie (cuisine)	F	RAS		04.02.2021
<b><u>Bureaux direction</u></b>				
DG001 5 coffrets sous sol	F	RAS		04.02.2021

## 8 CONCLUSION

### 8.1 AVIS ET AMELIORATIONS

Au vu des éléments contrôlés de l'installation électrique tels que définis dans la liste des matériels et ensembles d'appareillage et compte tenu de leurs conditions d'utilisations et de sollicitations au moment du contrôle, le risque d'incendie est présent. La levée des anomalies constatées dans les délais préconisés permettrait de réduire ce risque.

Les cellules haute tension n'étant pas équipées de hublot infrarouge, prévoir une campagne de mesures ultrason sur ces cellules.

### 8.2 RECOMMANDATION

**Dépoussiérer régulièrement les armoires électriques**

## 9 PRESENTATION DES ANOMALIES CONSTATEES

Ce chapitre vous présente les fiches d'anomalies des éléments en défaut relevées lors de notre contrôle sur les matériels et/ou ensembles d'appareillage électrique de votre établissement listé au chapitre 7.

- Chaque fiche d'anomalie contient les informations suivantes :

### La localisation et les images de l'élément en défaut

- L'emplacement du matériel
- Le matériel contrôlé
- L'élément en défaut
- Une photographie (image visible)
- Un thermogramme (image infrarouge)

### Les informations de mesures de l'élément en défaut

- L'intensité mesurée (1)
- L'intensité nominale (2)
- Le taux de charge estimé (3)
- L'émissivité de la mesure
- La distance de la mesure
- Les températures mesurées (4)

(1) Pour les mesures d'intensité :

- NM signifie "non mesurée" (soit par une impossibilité technique, soit par un risque trop important, soit la valeur mesurée n'apporte pas ou peu de précision sur le défaut)

(2) Pour l'intensité nominale :

- ND signifie "non déterminée" (soit par une absence de valeur sur l'appareillage, soit en l'absence d'information de l'entreprise utilisatrice)

(3) Pour l'estimation du taux de charge :

- NE signifie "non estimable" (en l'absence d'information de l'entreprise utilisatrice)

(4) Les valeurs des températures sont indicatives.

Les différences de températures entre zones et spots sont plus significatives.

### Les constats, l'environnement et les analyses de l'élément en défaut

- Un constat
- Une cause probable
- Le milieu environnant de l'élément

### Les préconisations et le degré de priorité

- Une préconisation
- Un degré de priorité \*

\* Le degré de priorité de chaque défaut correspond aux trois niveaux suivants :

**1 – Action immédiate**

**2 – Action sous 2 mois à compter de la réception du rapport**

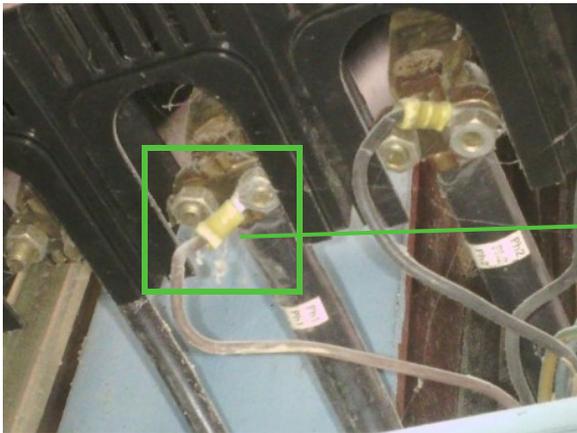
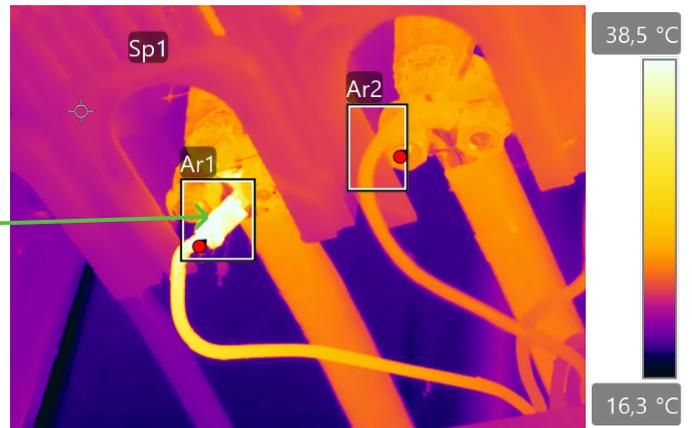
**3 – Vérification ou action à réaliser avant le prochain contrôle thermographique périodique (délai pouvant être précisé par l'opérateur)**

### Le suivi des actions correctives

- La suite donnée par l'entreprise utilisatrice
  - la nature de l'action
  - la date de réalisation
- Le contrôle de la levée de l'anomalie
  - la date de la levée
  - le nom du contrôleur
  - la signature du contrôleur

**FICHE D'ANOMALIE**
**N° 1**
**Localisation et images**

**Emplacement du matériel :** Bâtiment usine \ Mélange TS  
**Matériel contrôlé :** TS001 Armoire synoptique mélanges  
**Élément en défaut :** Sectionneur BUTTNER 1

**Photographie**

**Thermogramme**

**Informations**

Paramètres de mesure	
Intensité mesurée (A)	10A
Intensité nominale (A)	Non déterminée
Taux de charge estimé (%)	100%
Émissivité	0,85
Distance	1,0 m
Objectif	24° x 18°

Températures (°C)	
Maximum Défaut (Ar1)	42,3
Élément similaire (Ar2)	27,3
Scène thermique (Sp1)	22
Ecart Ar1 - Ar2	15
Ecart Ar1 - Sp1	20,3

**Constat, environnement et analyse**
**Constat :**

Echauffement anormal constaté au niveau de la borne de connexion phase 1 de l'élément en défaut désigné ci-dessus.

**Milieu environnant :** Non aggravant

**Cause(s) probable(s) :**

Cet échauffement anormal est probablement causé par un desserrage de la borne de connexion concernée ainsi qu'un mauvais sertissage.

**Préconisation(s) et priorité**
**Préconisation(s) :**

Réviser la connexion en défaut (nettoyage, sertissage, serrage).

**Degré de priorité :** 2

**Action corrective réalisée et levée d'anomalie**
**Suite donnée par l'entreprise utilisatrice :**

Nature de l'action :

**Date :**

**Contrôle de la levée d'anomalie :**

Anomalie soldée le :

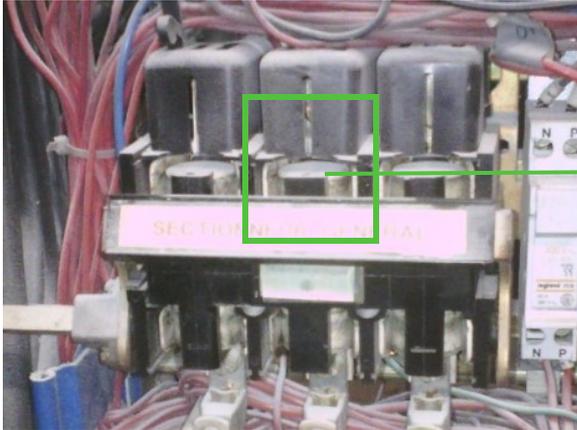
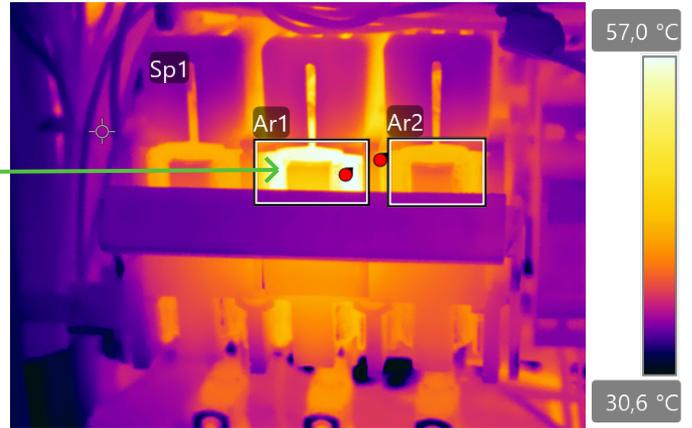
Par :

Signature

**FICHE D'ANOMALIE**
**N° 2**
**Localisation et images**
**Emplacement du matériel :** Bâtiment usine \ Salle des graisses

**Matériel contrôlé :** SG001 Armoire puissance 1

**Élément en défaut :** Sectionneur général

**Photographie**

**Thermogramme**

**Informations**

Paramètres de mesure	
Intensité mesurée (A)	17A
Intensité nominale (A)	Non déterminée
Taux de charge estimé (%)	80%
Émissivité	0,85
Distance	1,0 m
Objectif	24° x 18°

Températures (°C)	
Maximum Défaut (Ar1)	60
Élément similaire (Ar2)	45,1
Scène thermique (Sp1)	35,5
Ecart Ar1 - Ar2	14,9
Ecart Ar1 - Sp1	24,5

**Constat, environnement et analyse**
**Constat :**

Échauffement anormal constaté au niveau de la borne de connexion amont phase 2 de l'élément en défaut désigné ci-dessus.

**Milieu environnant :** Non aggravant

**Cause(s) probable(s) :**

Cet échauffement anormal est probablement causé par un défaut interne de l'élément concerné (préhenseur)

**Préconisation(s) et priorité**
**Préconisation(s) :**

Remplacer le matériel ayant subi un échauffement.

**Degré de priorité :** 2

**Action corrective réalisée et levée d'anomalie**
**Suite donnée par l'entreprise utilisatrice :**

Nature de l'action :

**Date :**
**Contrôle de la levée d'anomalie :**

Anomalie soldée le :

Par :

Signature

**10 ATTESTATION DE COMPETENCE DE L'INTERVENANT**

# ATTESTATION DE COMPETENCE

## pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge

Attestation n° 11.040 C

Date de fin de validité : 09/04/2023

Décernée à Monsieur Frédéric GUINOUARD

Fait à Saint-Marcel

Le 09/04/2019

Cette attestation de compétence permet de réaliser les contrôles par thermographie infrarouge conformément au document technique AFSAD D19 et de délivrer des comptes-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.



Karim Hilaly  
Directeur formation



Formation

CNPP est titulaire de la certification ISO 9001 et de la qualification OPQF

## 11 CERTIFICAT DE LA CAMERA


**CERTIFICAT / CERTIFICATE N° 10.18.221**

délivré pour la caméra de mesure thermographique  
delivered for the infrared thermography camera

Marque commerciale / Brand name : FLIR

Référence commerciale / Commercial reference : FLIR T530 / FLIR T540

Performances certifiées / Certified performances	
Uniformité de réponse thermique / Thermal response uniformity	
Pouvoir de résolution géométrique / Geometrical resolving power	

Caractéristiques techniques / Technical characteristics	
Matrice / Matrix :	320*240 (FLIR T530) 464*348 (FLIR T540)
Optique(s) associé(s) / Associated optic(s) :	42° x 32° - 10 mm 24° x 18° - 17 mm
Version logiciel d'interface / Interface software version :	3.3.20
Logiciel(s) associé(s) / Associated software(s) :	Tools+ / RIR4

Domaine d'application / Scope	
Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19 Control of electrical installations by infrared thermography in accordance with APSAD D19 technical document	

Commercialisée par / Marketed by : FLIR SYSTEMS SAS

Adresse / Address : 40 AVENUE DE LINGENFELD - 77200 TORCY - FRANCE

Siret N° 352 527 998 00046

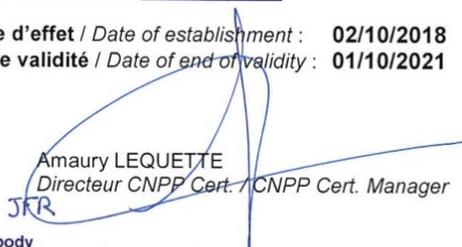
Droit d'usage de la marque CNPP Certified attribué conformément à la procédure A221 (juin 2017)  
CNPP Certified right of use granted in accordance with the A221 procedure (june 2017)

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.  
This certificate cancels and replaces all the previous certificate.

Sa validité peut être vérifiée sur / Its validity can be checked on : [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)

Date de prise d'effet / Date of establishment : 02/10/2018

Date de fin de validité / Date of end of validity : 01/10/2021

  
Amaury LEQUETTE  
Directeur CNPP Cert. / CNPP Cert. Manager



CNPP Cert., Organisme certificateur / Certification body  
reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance / recognized by security and insurance professionals  
[www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)  
Route de la Chapelle Réanville - CD 64 - CS 22265 - F 27950 LA CHAPELLE LONGUEVILLE  
Téléphone/Phone : 33 (0)2 32 53 63 63 - Fax : 33 (0)2 32 53 64 46

MCP F 18-07 B (10/18) Page 1 / 1